

PROJET DE LOI MACRON

« de nouveaux sacrifices pour les salariés »
« de nouveaux cadeaux pour le patronat »

Le 26 janvier 2015, le projet de loi MACRON, intitulé « projet de loi pour la croissance et l'activité » va être débattu à l'Assemblée Nationale.

Une nouvelle fois, le gouvernement veut nous faire croire (après l'accord ANI sur l'emploi en 2013 et le pacte de responsabilité en 2014) que ce projet va favoriser l'emploi. **Il n'en est rien, ce n'est qu'une nouvelle étape pour libérer le patronat de toutes contraintes vis-à-vis des salariés, en lui laissant toutes libertés d'agir à sa guise, comme cela se fait depuis plus de 30 ans.**

Si le projet de loi était adopté

- Plans de licenciements collectifs dans les entreprises (PSE) de plus en plus sauvages, avec des règles de plus en plus arbitraires, et des critères à la seule discrétion des employeurs.
- Possibilité de court-circuiter le droit du travail et la justice prud'homale par « convention » entre l'employeur et le salarié : rien de moins qu'un bond en arrière de 2 siècles !
- Dépossession des élus prud'homaux, de leurs moyens de rendre la justice, renvoyant nombre de litiges vers des juges professionnels.
- Grande difficulté pour le salarié de trouver un défenseur syndical pour le représenter en justice.
- Banalisation du travail du dimanche et de nuit, mettant fin progressivement aux compensations salariales car à terme ce travail ne serait plus exceptionnel.

Et en plus du projet de loi Macron :

- Les propositions du patronat dans le cadre de la négociation en cours sur le « dialogue social » mettent en cause l'existence même des instances représentatives des salariés (CE, CHSCT) !
- La réforme de la médecine du travail, retirée du projet de loi Macron, serait insérée dans un autre projet de loi porté par le ministre du travail dès janvier 2015...



D'autres choix sont possibles pour relancer l'économie et l'emploi, si nous le décidons !

Depuis sa création, la CGT agit pour gagner sur les revendications, pour changer la société, et combat tout recul social. C'est pourquoi nous sommes pour :

- l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux,
- le SMIC à 1700 euros,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- contrer toutes les formes de déréglementation du temps de travail,
- le maintien d'un jour de repos commun : le dimanche,
- limiter au strict nécessaire le travail de nuit, qui détériore gravement à la santé,
- la retraite à 60 ans maximum, à taux plein et la défense de nos régimes de retraite par répartition,
- l'arrêt des licenciements, la résorption du chômage et de la précarité,
- la défense et le développement des services publics,
- le rétablissement de l'organisation des élections prud'homales au suffrage universel,
- le maintien et l'amélioration de tous les droits des salarié-e-s,
- la lutte déterminée contre la fraude et l'évasion fiscale,
- la fin des exonérations de cotisations sociales.

Retrait du projet de loi Macron !

Les gouvernements Hollande-Ayrault, puis Hollande-Valls ont poursuivi la libéralisation de l'économie et ont multiplié les cadeaux au patronat au nom de la compétitivité et de la création d'emplois.

Résultat : Nos salaires stagnent, les dividendes flambent et le chômage ne cesse d'augmenter...

LES PATRONS DEMANDENT DE NOUVEAUX AVANTAGES AU GOUVERNEMENT



En fait, les politiques d'austérité qui sévissent partout en Europe mènent partout aux mêmes conséquences : la pauvreté augmente et les services publics se détériorent.

Le projet de loi Macron prolonge et amplifie la politique du gouvernement menée au service des patrons et des actionnaires.

Après la mise en place du CICE, la loi du 14 juin 2013 dite de « sécurisation de l'emploi », les réformes territoriales, la réforme des retraites, le pacte de « responsabilité », la suppression des élections prud'homales..., c'est une nouvelle attaque contre nos droits.

Dès le lendemain de la présentation du projet Macron au conseil des ministres du 10 décembre, le commissaire européen aux affaires économiques, Pierre Moscovici, exhortait la France à aller encore plus loin dans la casse des conquêtes sociales.

Au final, ce sera le rapport de forces que nous créerons qui sera déterminant. Les populations belges et italiennes, notamment, l'ont bien compris en se mettant en journées de grève générale à la mi-décembre !

Pour ne pas voir revenir le travail des enfants :

- Avant 1851 : un enfant de moins de 14 ans pouvait travailler jusqu'à 10 h par jour,
- entre 14 et 16 ans : 12 h par jour.

Il faudra attendre 1893 pour voir l'allusion du travail de l'adulte. La loi MACRON, c'est un retour au 19^{ème} siècle.

L'Union Départementale CGT de Seine-Maritime appelle les salarié(e)s à se mobiliser lundi 26 JANVIER 2015 sous forme d'arrêts de travail, de grèves et à participer aux rassemblements à :

ROUEN 10 h 30 devant la Préfecture
LE HAVRE 11 h devant la sous-Préfecture
DIEPPE 10 h 30 Place Louis Vitet

pour exiger le retrait de ce projet de loi et prendre en compte les revendications de la CGT.